

Séance du 16 mai 2025



Commune de SAINT-FRONT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq et le seize mai, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le six mai, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELABRE, Maire.

Conseillers en
exercice : **11**
Présents : 6
Votants : 6
Pour : 6
Contre : 0
Abstention : 0

PRESENTS : Jean-Yves CHAZALLON - André DEFAY - Philippe DELABRE - Catherine MOREL - Lionel PEYRELONG - Jean-Baptiste SANGLARD

ABSENTS : Gérald GIBAUD

EXCUSES : Catherine MATHIEU - Séverine CELLE - Sonia MAUREL - Virginie MONTES

SECRETAIRE DE SEANCE : Catherine MOREL

OBJET : Convention de mise à disposition d'un terrain communal avec ATC France

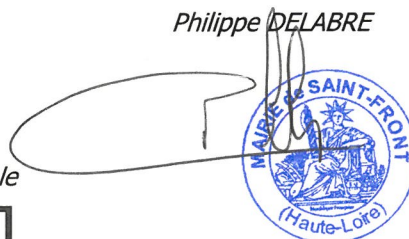
Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, suite à l'implantation un pylône de téléphonie mobile situé le long de la Route de Roffiac cadastré section AV, il convient de signer une convention avec ATC France pour la mise à disposition de ce terrain.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** de mettre en place une convention avec ATC France pour la mise à disposition de la parcelle située le long de la Route de Roffiac moyennant un **loyer annuel de 1 000 €** (mille euros) ;
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer la convention ;
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette décision.

Fait et délibéré en Mairie
le 16 mai 2025
Le Maire :

Philippe DELABRE



Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le

AR Prefecture

043-214301863-20250516-25_05_002-DE
Reçu le 20/05/2025